



République Française

VILLE DE TOULON


Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

23/AR05

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché

le 26 JAN. 2023

23/AR05 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE VINCENT DIRECTEUR PETITE ENFANCE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 21 octobre 2020 portant affectation de Madame Isabelle VINCENT sur un poste de Directeur Petite Enfance,

CONSIDERANT qu'il convient, pour une bonne administration, de donner délégation de signature à Madame Isabelle VINCENT, Directeur Petite Enfance.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle VINCENT, Directeur Petite Enfance, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire :

- les transferts de crédits,
- les courriers et notes diverses aux parents d'enfants et au personnel de la direction,

Divers actes concernant le personnel communal placé sous sa responsabilité :

- les autorisations d'absence (ARTT, congés, récupérations, formations),
- les autorisations de sorties occasionnelles des agents des établissements, sur le territoire communal,

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Isabelle VINCENT, Directeur Petite Enfance.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché.



ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 18 janvier 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre



Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Acte à classer

lmc1190363

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-01-26T09-16-36.00 (MI242769571)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230101-lmc1190363-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

23/AR05 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE VINCENT DIRECTEUR
PETITE ENFANCE

Date de décision : 01/01/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : 99_AR-083-218301372-20230101-lmc1190363-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/01/23 à 09:16

Date 26/01/23 à 09:16

Date 26/01/23 à 09:30

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie